

Séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2011

Le 20 juillet 2011, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie de Saint Valery sur Somme, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Maire de Saint Valery sur Somme, Président de la Communauté de Communes Baie de Somme Sud.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Marie-Paule Grattenoix, absente excusée ayant donné procuration à Stéphane Haussoulier Annick Coquelet, absente excusée ayant donné procuration à Gilbert Cuvillier Isabelle Toron, absente excusée ayant donné procuration à Maryline Davesne Bernard Carpentier ayant donné procuration à Didier Gondois

Laurent Fromentin, Roland Moitrel, Nicolas Lottin, absents excusés.

■ Secrétariat de séance :

Monsieur Augustin Caudron a été élu secrétaire de séance

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la dernière séance, en date du 16 juin 2011, a été adopté à l'unanimité.

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Décision en date du 1^{er} juillet 2011, portant concession des différents locaux de la billetterie touristique conformément aux montants définis par la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2011.

1- <u>Participation à l'étude de faisabilité sur la création d'un réseau de chaleur urbain menée par le Conseil Général de la Somme</u>

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré dernièrement une personne du cabinet d'étude chargé, par le Conseil Général de la Somme, de la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de chaleur alimentée à partir d'une chaufferie centrale bois. Ce réseau a vocation à desservir en premier lieu les établissements publics, l'hôpital, la maison de retraite, les écoles, les hôtels et toutes les autres structures les plus importantes. Si ces grands consommateurs sont intéressés, le service pourrait aussi être proposé aux habitations les plus proches du réseau.

Monsieur le Maire expose tout l'intérêt qu'il y aurait d'adhérer à cette démarche. En effet, l'énergie bois présente plusieurs avantages :

- D'un point de vue environnemental, il permet une réduction sensible des pollutions atmosphériques et des émissions des gaz à effet de serre
- D'un point de vue social, il permet le maintien et la création de nouveaux emplois en milieu rural
- D'un point de vue économique, il autorise une diminution des charges de chauffage et de production de l'eau chaude sanitaire et surtout, une stabilité à long terme du prix de la chaleur.

Afin de s'assurer de l'intérêt réel d'un tel projet sur notre territoire, il serait pertinent d'engager une étude de préfaisabilité. Celle-ci est entièrement financée par le Conseil Général, qui en a confié la réalisation au cabinet CEDEN spécialisé dans le domaine du bois énergie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de participer à l'étude de préfaisabilité menée par le Conseil Général de la Somme, pour la création d'un réseau de chaleur urbain.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et à engager toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

2- <u>Création d'un tarif pour l'occupation du domaine public d'un manège démontable</u>

Monsieur le Maire explique que suite au départ du manège fixe, en raison de la construction de la billetterie, les membres du bureau ont accueilli favorablement la demande de Monsieur Leroy, pour l'installation d'un manège démontable, place de la gare.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer à 500 euros, le prix de la redevance annuelle pour le manège démontable de M Leroy,
- décide de lancer une consultation pour la mise en concurrence de cet emplacement l'année prochaine
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

3- Désignation d'un nouveau représentant de la commune au Conseil d'Administration du Collège

Monsieur le Maire explique que le représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du collège de la Baie de Somme lui a fait valoir son intention de mettre un terme à ses fonctions compte tenu de l'évolution de sa situation professionnelle. En conséquence, et afin de pouvoir le décharger officiellement, il convient de désigner un nouveau représentant de la commune au sein de l'établissement, sachant que son suppléant est momentanément empêché pour de bien légitimes raisons de santé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Monsieur Stéphane Haussoulier, comme représentant titulaire de la commune au Conseil d'Administration du Collège.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

4- Modification des statuts du SIER

Ce point avait été ajourné lors de la dernière séance du Conseil Municipal pour prise de renseignement concernant l'utilité de ces modifications au regard de l'évolution de la carte de coopération intercommunale. Il s'avère qu'il convient effectivement de délibérer sur la mise à jour des statuts qui n'emporte pas réellement de changements sur le fonc, puisqu'elle permet simplement de prendre acte officiellement dans les statuts des compétences déjà exercées par le SIER en matière notamment de gestion et de maîtrise des énergies. Il s'agit en réalité d'une mise en adéquation des statuts avec les compétences déjà exercées par le SIER.

Monsieur le Maire expose que lors de la réunion en date du 5 mai 2011, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Energie dans la Région de Saint-Valery-sur-Somme a décidé de modifier les statuts du SIER de Saint-Valery-sur-Somme.

Toutes précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts telle qu'elle lui a été présentée et dont le contenu est annexé à la présente.

5- questions et informations diverses

a/ Création d'un tarif spécial pour les salariés travaillant le dimanche, sur demande de leur employeur

Monsieur le Maire explique que des employeurs lui ont fait part des difficultés et de la rupture d'égalité ressentie par leurs salariés, concernant le stationnement payant des week-ends. En effet, les personnes travaillant en semaine bénéficient de la gratuité, alors qu'elle n'est pas prévue pour ceux qui travaillent le week-end.

Monsieur le Maire propose néanmoins au Conseil Municipal de créer une vignette spéciale, à destination et sur demande des employeurs, et établie au nom de l'établissement, pour le stationnement de leurs salariés, le weekend. Ce pass ne sera valable qu'associé à la vignette de la Communauté de Communes.

Après discussion avec certains employeurs, ils trouveraient raisonnable de fixer le tarif de ce pass à 50 euros, par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un pass spécial à destination des employeurs pour le stationnement payant de leurs salariés, sous réserve des règles d'attribution et de fonctionnement reprises plus haut, et d'en fixer le tarif pour l'année 2011 à 50 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

b/ Versement des subventions exceptionnelles aux associations ayant participé aux festivités locales

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de verser des subventions exceptionnelles aux associations ayant participés aux dernières animations locales comme les journées de la mer, la fête de la musique ou encore les concerts et représentations du festival d'été :

Journées de la mer, des lacs et des rivières du 6 au 12 juin 2011					
bénéficiaire	Nature de la prestation	Montant de la subvention			
Association « Les Arts	Réalisation de 4 mosaïques murales avec les	250 €			
Bô »	enfants de la crèche « les ptits mousses »				
Association « Rando	Animation de 3 randonnées à travers la Baie de	400 €			
Nature »	Somme pour les enfants des écoles				

Fête de la musique le 21 juin 2011					
bénéficiaire	Nature de la prestation	Montant de la subvention			
Association « mouette et chansons»	Concert – paiement de l'accompagnatrice	150 €			
Association « Taïskun »	Concert du groupe Noor place Guillaume le Conquérant	500€			
Association Jeudi Bleu	Concert	550 €			

Festival en Baie de Somme (pour partie)						
bénéficiaire	Nature de la prestation	Montant de la subvention				
Association « les dixieland	Concert le 10/07/2011, sur le port, près de la	850 €				
combo »	billetterie					
Association Brass Band de	Concert le 16/07/2011	700 €				
la Côte Picarde						
Association Hempire	Spectacle de la compagnie les Romain-Michel,	1.297,65€				
Scène Logic	le 17/07/2011					

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De verser les subventions exceptionnelles telles que reprises dans les tableaux ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Remarq	HES	des	conseil	lers
nemary	ues	ues	consen	1612

Le Secrétaire de Séance Le Maire